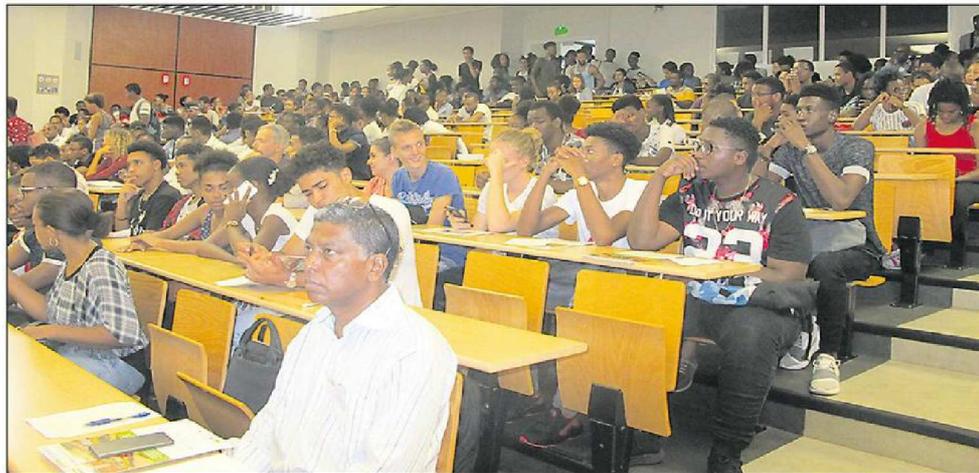


# « 85 % des métiers du futur n'existent pas encore »

**FORMATION.** À l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition du forum des métiers et carrières, hier, deux **startupper** ont passionné les étudiants en animant **une conférence sur l'impact du numérique** sur les métiers de demain.



Le forum vise à créer des rencontres interactives entre étudiants, enseignants et cadres d'entreprises. (Photos : S.B.)

Un amphithéâtre Mérault plein à craquer... Des étudiants subjugués... Via leur conférence sur les métiers de demain, Satyam Dorville et Yoann Saint-Louis ont fait le plein, mercredi matin, lors du Forum des métiers et carrières. Organisé sur le campus de Fouillole, à Pointe-à-Pitre, cette 7<sup>e</sup> édition était consacrée à l'impact du numérique sur les métiers de demain.

À la tête d'une start-up, The M Agency, les deux trentenaires passionnés d'informatique, Satyam Dorville et Yoann Saint-Louis, travaillent à « booster » les chiffres d'affaires des entreprises antillaises via des outils digitaux.

« Nous faisons du conseil stratégique et opérationnel auprès des directions générales et des fonctions qui touchent à la compétitivité client : marketing, communication, informatique », précisent-ils. Une réussite qu'ils ne doivent pas seulement à leur cursus universitaire. « Ce que je fais aujourd'hui n'a rien à voir avec ce que j'ai appris à l'école, lance Satyam Dorville. Les études m'ont simplement donné une base, une aptitude de départ. Mais pour viser la performance, il faut continuer à se former, à

apprendre, à faire des stages etc. Pour réussir dans ce secteur, il faut être capable d'évoluer très rapidement et de s'adapter aux évolutions permanentes. Le savoir-faire est bien plus important que le savoir théorique. En un mot, être capable d'absorber les sauts technologiques. »

## RECRECITER SUR LE SAVOIR-FAIRE

Selon les deux startupper, « 85 % des métiers du futur n'existent pas encore » et l'impact du numérique sera inévitable dans la grande majorité des secteurs. « Même les moins impactés, comme ceux de l'éducation et de la santé, auront recours au numérique, poursuit, Yoann Saint-Louis. Le carnet de santé dématérialisé pourrait, par exemple, faciliter le suivi médical. »

Qui dit nouveaux métiers, dit aussi, nouvelle culture d'entreprise. De celle que l'on observe déjà dans de nombreux grands groupes américains : décloisonner des services, recruter sur le savoir-faire, management plus humain etc. « Les nouvelles générations vont notamment réclamer davantage de flexibilité, explique Yoann Saint-Louis. Comme le télétravail (à la maison) ou la possibilité de travailler sur des projets à côté. « Le but étant de favoriser la compétitivité de l'entreprise en éliminant les



Satyam Dorville et Yoann Saint-Louis dirigent une startup spécialisée dans l'accompagnement du développement numérique.

## Des rencontres interactives

La Fondation Université des Antilles et GBH (Groupe Bernard Hayot) organise, mercredi, sur le campus de Fouillole de Pointe-à-Pitre, la

7<sup>e</sup> édition des Forums métiers et carrières. Objectif : créer des rencontres interactives entre étudiants, enseignants et cadres d'entreprises

afin d'apporter aux étudiants des informations concrètes sur différents métiers, sur les moyens d'y accéder et les carrières potentielles.

## Cinq ans de plus pour la fondation

Créée par l'université des Antilles (UA) et GBH (Groupe Bernard Hayot) en 2011, la Fondation université des Antilles et GBH a été prorogée pour une durée de cinq ans. Son but est de mettre

en commun les compétences et les moyens des deux partenaires et déployer des formations professionnelles d'excellence au sein de l'Université des Antilles.

tâches rébarbatives et chronophages, constate Satyam Dorville. Améliorer aussi le bien-être en offrant plus de liberté aux salariés. Mais attention, il y a une contrepartie. Les employés

devront se responsabiliser davantage et surtout accepter l'idée de travailler dans un monde ultra-compétitif où il faut se réinventer en permanence. »

S.B.

## Les nouveautés depuis le 1<sup>er</sup> octobre

Économie, politique, société... voici ce qui a changé depuis le 1<sup>er</sup> octobre.



« Vapoter » est désormais interdit dans la plupart des établissements publics. Les usagers indisciplinés s'exposent à une amende de 450 euros maximum.

### Retraites

La pension de retraite de base est revalorisée de 0,8 %, après avoir été gelée l'an dernier. Cette revalorisation concerne les régimes alignés : le régime général des salariés du privé, le régime des indépendants (RSI) et la Sécurité sociale agricole (MSA).

### Cartes bancaires

Il va devenir possible de payer sans contact avec les nouvelles cartes bancaires jusqu'à 30 euros (contre 20 euros auparavant).

### Vapotage

L'utilisation de la cigarette électronique est désormais interdite dans certains lieux (établissements scolaires et établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs, métros, trains, lieux de travail en open space etc.) Ceux qui contreviennent à cette interdiction s'exposent à une amende maximum de 150 euros. Les employeurs doivent désormais mettre en place « une signalisation apparente » qui rappelle cette interdiction, sous peine d'une amende maximum de 450 euros.

### Assurance chômage

La nouvelle convention d'assurance chômage entre en vigueur pour trois ans, sur la base de l'accord trouvé en mars, par les partenaires sociaux. Pour les chômeurs qui s'inscrivent à Pôle emploi, l'âge d'entrée dans la filière senior (qui donne droit à 36 mois d'allocation au lieu de 24) passe de 50 à 55 ans. Un nouveau palier intermédiaire est créé : entre 53 et 55 ans, le chômeur est indemnisé jusqu'à 30 mois, plus six mois s'il suit une formation. Les cotisations employeurs augmentent de 0,05 %.

### Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La durée d'expérience professionnelle minimale requise pour bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE) est désormais d'un an, contre trois auparavant.

### Aides personnelles au logement (APL)

Les aides personnelles au logement ont baissé de 5 euros par mois pour 6,5 millions de bénéficiaires dont 800 000 étudiants. À noter que le président Emmanuel Macron a invité les propriétaires de logement à baisser de 5 euros leur loyer mensuel afin de compenser cette baisse.

### Photos retouchées

La mention « photographies retouchées » devient obligatoire sur les photographies à usage commercial dès lors que l'apparence corporelle des mannequins a été modifiée par un logiciel de traitement d'image pour affiner ou épaissir leur silhouette. Cette obligation concerne les photographies « insérées dans des messages publicitaires » dans la presse, sur des affiches, sur Internet ou encore dans les catalogues et prospectus.

### Cumul des mandats

La loi interdisant aux sénateurs de cumuler un mandat parlementaire avec un mandat exécutif local entre en vigueur. Les députés doivent déjà respecter cette règle depuis les législatives de juin dernier.